

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2023/69

Nombre de délégués
Titulaires en exercice : 35
Titulaires présents : 31
Suppléants votants : 0
Procurations : 02
Votants : 33

Pour : 33
Contre : 00
Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Au réfectoire de Saint Jean Ligoure, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 13 décembre 2023

PRESENTS : MM. DEXET Emmanuel (Procuration de M. MASSY Jean-Marie), Mme JACQUEMENT Eliane, MM. RICHIGNAC Guillaume, BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé , Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (Procuration de M. BONNAT Alain), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe, GOUDIER Jean-Louis, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, MM. LE GOFF Jean, JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques, MARCELLAUD Olivier, Mme CHEYRONNAUD Céline, M. DARGENTOLLE Georges, Mme HILAIRE GENIN Karine, MM. DELOMENIE Bernard, CUIILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie et M. DOGNON Jean-Bernard.
EXCUSES : MM. BONNAT Alain, CHAMINADE Gérard, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal
SECRETAIRE : M. GOUDIER Jean-Louis

Objet : Budget annexe « Ordures ménagères » Exercice 2023 – Effacement de dettes Exercices 2018 à 2023

Exposé :

Le Président informe l'assemblée que certaines poursuites contentieuses exercées contre les redevables de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) des exercices 2018 à 2023 n'ont pas permis le recouvrement des créances concernées.

Il présente ensuite à l'assemblée les états correspondants établis par le Comptable public. En effet, à la suite des décisions de la commission de surendettement des particuliers de la Banque de France de Limoges, des ordonnances ont été rendues, entraînant l'effacement des dettes correspondantes.

Le montant total des effacements de dettes s'élève donc à la somme de 2058,83 €, répartie comme suit :

- 2018 : 77,82 €
- 2019 : 106,54 €
- 2020 : 82,59 €
- 2021 : 536,04 €
- 2022 : 789,40 €
- 2023 : 466,44 €

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- accepter le montant des dettes éteintes mentionné dans les états précités,
- autoriser le Président à signer ces derniers et à effectuer les opérations comptables qui en découlent.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 19 décembre 2023 .

Le Président,

Accusé de réception en préfecture
087-200070506
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception en préfecture : 22/12/2023

